L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 19 NOVEMBRE 1879

FRANCE.

Voici les résultats des élections municipales qui ont eu lieu le 2 novembre dans le 20 arrondissement de Paris (quartier du Pantheon-Montmartre):

Electeurs inscrits: 4,947.—Votants 1,863.

MM. Loven	826 [élu]
Ribot	484
Jolly	419
Divoix	54
Nuh	79

M. Loven n'est prononcé contre l'amnistie plénière.

L'*Intégrité* répète que M. Gambetta prononcerait un grand discours en représentant à la chambre le fauteuil de la présidence.

Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* explique les raisons de la réserve où se tient le chef de la majorité:

"Il n'y aurait, en fait, dit-il, que le cas d'un grand intérêt national qui pût actuellement entraîner le tribun populaire à faire entendre sa voix, et si le devoir s'en présentait, la France, certainement, pourrait compter sur lui, sur son activité tout entière et sur son dévouement. A l'heure qu'il est, rien n'exige son intervention, et il vaut mieux qu'il continue de se tenir dans des sphères plus calmes, d'où il veut tout et observe tout. La réserve à laquelle il est obligé lui donnera, pour le moment où ce serait nécessaire, une autorité plus grande, une puissance plus décisive."

On fait grand bruit, depuis quelques jours, d'un tour perfide par le général de Galliffet, au banquet qui a suivi l'inauguration du chemin de fer de Lochen à Châtillon. Un voyageur, d'après le *Mix Sibèle*, le texte suivant:

"Au nom de l'armée, dont je suis l'interprète, je bois au gouvernement de la République."

Un journal de droite a accusé que les agitateurs pour l'amnistie plénière se proposaient d'organiser, le jour de la rentrée des Chambres, une manifestation sans armes, en tête de laquelle on aurait placé les enfants et les femmes.

M. Humbert affirme aujourd'hui, dans la *Marseillaise*, que "personne n'a songé à manifester avec un sans armes le jour de la rentrée des Chambre—et que, si les "agitateurs" avaient tenu des conseils, le plan qui y eût prévalu eût été certainement celui-ci: *Agitation dans les idées, —calme profond dans la rue.*"

On lit dans la *Jeune République* de Marseille:

M. Louis Blanc a déclaré formellement que, quelles que soient les combinaisons adoptées par les groupes de la gauche, il était résolu à déposer sa proposition en faveur de l'amnistie plénière le jour même de la rentrée des Chambres.

Le *Gaulois* dit que M. Gambetta est allé hier rendre visite au marquis de Molins, le président de la Chambre s'est activement longtemps avec l'ambassadeur d'Espagne.

On communique à la *Lanterne* la nouvelle suivante:

Le 12 octobre dernier, un duel à l'épée aurait eu lieu aux environs de Paris (nous pourrions indiquer l'endroit), entre M. le comte de L..... et M. G. K..... qui le rôle proche d'un fonctionnaire qui a, dans ces derniers temps, fait parler beaucoup de lui, et qui s'est fait connaître par ses démêlés avec la presse. Ce duel aurait eu les suites les plus graves, car M. le comte de L..... aurait eu les poumons et le foie traversés et serait succombé le 24 octobre, malgré les soins du docteur T....., appelé en toute hâte.

Le *Petit Marseillais* a annoncé l'arrivée prochaine à Marseille, de M. Challemel-Lacour, sénateur des Bouches-du-Rhône. La même journal publie aujourd'hui le passage suivant d'une lettre écrite par l'honorable sénateur à un de ses amis:

Ma résolution arrêtée est de ne faire aucune démonstration politique, point de réunions politiques ou privées, point de discours ni de conférences. Depuis cinq mois, il n'y en a en que trop, et tout le monde en est excédé.

Je vais peut-être vous amis, pour m'entretenir familièrement avec eux, pour recueillir leur opinion sur des choses graves autant que pour leur donner les miennes, pour les écouter encore plus que pour parler.

Je pense un si vif intérêt à vos idées qu'en toute autre circonstance je me serais prêté à vos désirs, et un jour, n'en doutez pas, nous réaliserons votre idée. Maintenant, avec la fatigue des esprits, ce n'est pas le moment..... beaucoup de conversations, point de discours publics, voilà mon projet.

En somme, je fais une visite de plaisir et de convenance, de plaisir pour moi, de convenance à l'égard d'amis fidèles, auxquels je dois beaucoup. Je ne veux pas en changeur le caractère.

M. Germain, député de l'Ain, ainsi que nous l'avons annoncé, hier, d'après une dépêche télégraphique, a réuni ses électeurs de l'arrondissement de Trévoux, pour leur rendre compte du mandat qu'ils lui ont confié.

Voici comment il s'est exprimé sur les lois Ferry:

"Je ne suis pas enthousiasmé par les lois Ferry; la question d'enseignement ne sera pas tranchée par l'article 7. Il suffit d'opposer l'enseignement universitaire à l'enseignement congréganiste.

"Donnons l'instruction dans les écoles et les lycées de l'Etat au même prix que les établissements congréganistes, et vous verrez alors combien il restera d'élèves aux congrégationistes. La véritable solution de la question est là. C'est une question de prix."

Relativement à l'amnistie, M. Germain a dit:

"Ceux qui réclament l'amnistie plénière font le jeu de nos adversaires, car nous ne pouvons pas endosser la responsabilité des crimes commis par les excès de l'amnistie. Assassins, incendiaires, voleurs, ces gens-là se disent républicains. Pour l'honneur de la République, nous les repoussons."

La *République française* estime que la formation d'un parti conservateur républicain, si on en tente en ce moment, avertera infailliblement: sauvons des questions agitées ne la réclame, et la situation générale la condamne.

"Si nos amis de Pascion centre gauche, ajoute ce journal, ne doivent pas encore constituer un parti conservateur distinct, qu'ils restent auprès de nous avec leur esprit conservateur: en se mêlant au même, cet esprit pourra rendre encore des services à la République, et nous ne serions pas surpris, d'autre part, que la prolongation de leur alliance avec les progressistes leur fît personnellement avantageuse. Le rôle qu'ils sapirent à jouer est beau, assurément; mais, difficile partout; il est, en France, tout nouveau. Sont-ils assez sûrs de posséder, dès maintenant, toutes les qualités nécessaires pour le créer?

Le conseil des ministres a refusé d'autoriser des courses de taureaux à Paris. La Société protectrice des animaux avait écrit à ce propos au ministre de l'intérieur une lettre dont voici le passage principal.

Qui peut prévoir le résultat de ces luttes? A tout moment les journaux espagnols nous apportent le récit des accidents terribles arrivés aux hommes engagés dans ces fêtes. Affirmera-t-on aussi que personne ne sera tué dans la fête qu'on veut donner à l'Hippodrome?

Enfin, monsieur le ministre, il nous semble que l'honneur même de notre pays est intéressé à ce que de tels spectacles ne prennent pas s'organiser au sein même de Paris.

Si on les supporte une seule fois, il n'y aura plus de raison pour les interdire. Ils représentent à toutes les concessions, et bientôt les seront demandés avec toutes les péripéties hideuses des grandes courses espagnoles.

Un cas devait malheureusement arriver: les fêtes vaincues ont amnistié l'abbé grande partie de la presse dévangèles tout que la sonne moral de notre nation paraît devoir dégénérer.

Nous pensons persuadés, monsieur le ministre, que ces réflexions se sont déjà présentées à votre esprit et que, comme vous, vous êtes avec décidé de ne manquer dans ce rôle strictes, le respect dû à la loi protectrice des animaux et que vous ne commettrez pas à ouvrir aux Espagnols, qui vous avez bien voulu nous donner, dans votre lettre du 6 septembre 1879, "quelques leçons des démonstrations de ce genre qui semblent inutiles à l'argent ordinaire rejetées."

Grâce avec cette conjonction que nous vous prions de vouloir bien agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Le président,
Signé: RAINEY BARRETT,
Le secrétaire général,
Signé: MALLET.

Les nouvelles manufactures sont rares dans les rues de Paris, les magasins 45 et 3 Magazine, Rue du Canal.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagne 1 Cour Carondelet.

LE COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS.

Continuation du témoignage de M. Kellogg par M. H. M. Spofford.

WASHINGTON, D. C., Mardi 18 novembre.

La séance a été ouverte à dix heures. Les trois sénateurs étaient présents.

M. Blair, ancien sénateur, dépose qu'il a été candidat au congrès dans le 4 district du Maryland, en 1876. Il a été battu par un nommé Mitchell. Le premier témoin appelé a déclaré que, dans le comté de Kent, il a été battu par le Hon. Hunting Blount, démocrate, qui a été nommé par le président Hayes, et qui a été confirmé par le sénat. Il a été battu par un homme de couleur nommé Mitchell